



Geneston Sud Loire Echecs
Tél : 07.82.33.11.50
Mail : genestonechecs@free.fr
<http://www.geneston-sud-loire-echecs.fr>

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Le club d'échecs GENESTON SUD LOIRE ECHECS organise **le dimanche 6 octobre 2024 le sixième tournoi rapide de Geneston**. Il aura lieu cette année au Bignon.

Ce tournoi est ouvert à tout joueur titulaire d'une licence A ou B valable pour la saison en cours.

Article 2 : Les règles du jeu sont celles de la FIDE, en suivant les règles A5 du livre de l'arbitre de la FFE portant sur le jeu rapide. Les appariements se font au système suisse (aucune protection de club ou de famille). Seront appariés à la première ronde les joueurs ayant réglé leur droit d'inscription avant 9h15. Tout joueur n'ayant pas réglé par avance et dépassant cette limite ne sera apparié qu'à la deuxième ronde.

Article 3 : Le tournoi se jouera en 9 rondes. Chaque joueur disposera de 12 minutes + 3 secondes pour jouer sa partie. Le vainqueur apporte le résultat à la table de marque immédiatement après la partie. En cas d'égalité, le conducteur des blancs apporte ce résultat. Sans résultat à la fin de la ronde, le double zéro sera appliqué.

Article 4 : Les rondes démarreront aux heures suivantes : ronde 1 à 9h45 ; ronde 2 à 10h30 ; ronde 3 à 11h15 ; ronde 4 à 12h ; ronde 5 à 13h45 ; ronde 6 à 14h30 ; ronde 7 à 15h15 ; pause à 16h ; ronde 8 à 16h15 ; ronde 9 à 17h.

Remise des prix à partir de 18h.

Article 5 : Les droits d'inscription sont de **12 €** pour les adultes et de **6 €** pour les jeunes (juniors U20 inclus). **Sur place, ils sont de respectivement 16 € et 10 €.** Les participants « titrés » préinscrits au plus tard le 4 octobre 2024 sont dispensés de droits d'inscription. Le nombre de places est limité à 110.

Le montant des prix sera affiché avant la 5^{ème} ronde. Son total atteindra au moins 75% des droits d'inscription. Pas de système Hort.

Le vainqueur remportera un prix de 150 euros.

Les prix ne sont pas cumulables. Tout joueur absent à la remise des prix perd le droit à son prix.

Article 6 : Les départages suivants seront appliqués : **Buchholz tronqué, Buchholz, Performance.**

Article 7 : Les joueurs seront appariés en fonction de leur classement rapide selon la dernière base PAPI.

Article 8 : L'arbitre principale est Madame Loriane Lebret (AF Elite 2). Elle sera assistée de Monsieur Didier Fretel (AF Open 2) et de Madame Lisa Achard (Arbitre stagiaire).

Article 9 : Il est formellement interdit de fumer ou d'utiliser une cigarette électronique à l'intérieur des locaux. Les conversations sont interdites dans l'aire de jeu. Il est interdit de faire usage de matériel électronique quelconque durant les parties. Les repas doivent se prendre à l'extérieur de l'aire de jeu. Une tenue correcte est exigée. **Tout joueur dont le téléphone sonnera en cours de partie se verra infliger partie perdue par un arbitre. Les téléphones et tous autres objets communicants doivent être rangés, éteints, dans un sac ou dans une veste et ne doivent en aucun cas être portés par les joueurs durant leurs parties, sous peine de partie déclarée perdue par un arbitre en cas de non-respect de cette disposition.**

Article 10 : Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur. Une échelle de sanctions, allant du simple avertissement à l'exclusion du tournoi, est prévue dans les règlements de la Fédération Française des Echecs.

L'arbitre principale, Loriane Lebret
L'organisateur, Didier Fretel

Note : chaque participant est susceptible d'apparaître sur une photographie publiée dans la presse ou sur Internet. En cas de refus, merci de bien nous le spécifier par avance.